

# Fabas

## Bulletin municipal 2019



L'ensemble du Conseil Municipal  
est heureux de vous adresser  
cet exemplaire du bulletin.  
Vous pourrez le retrouver également  
au format numérique sur le site Internet  
de Fabas. Nous vous souhaitons  
une bonne lecture.

### Mairie de Fabas



Mairie • 82170 Fabas  
Tél. Fax : 05 63 67 30 57  
mail : [mairie-fabas@info82.com](mailto:mairie-fabas@info82.com)  
Site : [www.fabas82.fr](http://www.fabas82.fr)

|                                                 |            |
|-------------------------------------------------|------------|
| ◆ État Civil de l'année 2018                    | p. 2       |
| ◆ Le mot du Maire                               | p. 3       |
| ◆ Le Conseil Municipal et le personnel communal | p. 4       |
| ◆ Informations mairie                           | p. 5       |
| • Les travaux effectués en 2018                 |            |
| • Les projets communaux pour 2019               |            |
| • Le PLUI                                       |            |
| • Les vœux de la municipalité                   |            |
| • La commémoration du 11 novembre               |            |
| ◆ Vie Scolaire                                  | p. 10      |
| • L'école du Grand Chêne                        |            |
| • Centre de loisirs                             |            |
| ◆ Associations                                  | p. 12      |
| • AAAPMF82                                      |            |
| • ACCA                                          |            |
| • L'Ambiance Fabassienne                        |            |
| • Le Club des Amandiers                         |            |
| • Les Parpalhols                                |            |
| • Vive la Vie                                   |            |
| ◆ Au quotidien                                  |            |
| • Compétences Communauté de Communes            | p. 16      |
| • Mémo Tri                                      | p. 16 - 17 |
| • Règles de vie du village                      | p. 18      |
| • Démarches administratives                     | p. 18 - 19 |
| • Numéros utiles                                | p. 19      |

## État Civil

### Naissances :

Nous souhaitons la bienvenue à :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Léa, Alaïs, Cloé FAYET               | le 03/04 |
| Léna, Ambre, Océane GARCIA ROCCIA    | le 30/04 |
| Zélie, Brigitte, Ghyslaine DUSSUELLE | le 07/06 |
| Nohan TAILLIS                        | le 10/06 |
| Elyo, Louis HERNANDEZ                | le 29/06 |
| Kiara, Ester, Nora LUC               | le 24/07 |

Et adressons nos félicitations  
aux heureux parents.

### Mariages :

Nous exprimons tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux qui ont uni leurs destinées il y a quelques mois :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Brigitte, Marie CAUMARTIN         |          |
| et Jean-Marc, Pierre POTTIER      | le 05/05 |
| Pauline, Jacqueline, Nicole MOUTY |          |
| et Luc CHRIST                     | le 07/07 |
| Emmanuelle, Amandine LERE         |          |
| et Geoffrey, Louis,               |          |
| Jean-Michel TREMOLET              | le 18/08 |



### Décès :

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher  
et avons une pensée pour elles :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Angel GASPAROTTO                     | le 01/03 |
| Jean-Claude FERRIERES                | le 14/04 |
| Marie-Jeanne COURDES (épouse MARTIN) | le 15/07 |
| Jean-Michel CALLEGARO                | le 20/11 |



**Chères Fabasiennes,  
Chers Fabasiens,**

Avec les membres de la commission communication qui l'a rédigée, je suis heureux de vous présenter la nouvelle édition de notre bulletin communal.

Il vous informera sur l'activité du Conseil Municipal et des associations dont les membres s'investissent pour animer la commune et créer ainsi du lien social.

A 14 mois du terme de leur mandat, vos élus continuent inlassablement leur travail au service des Fabasiennes et des Fabasiens. Malgré les difficultés et les incertitudes qui règnent sur la gestion communale, vos élus poursuivent la mission que vous leur avez confiée jusqu'en mars 2020.

Notre gouvernement poursuit sa politique de perte d'autonomie financière des collectivités locales : le service public est mis à mal, les charges augmentent, les recettes ne cessent de diminuer.

Nous terminerons pourtant ce mandat, grâce à notre gestion saine et responsable, avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale au niveau communal. Nous voyons quotidiennement que les ménages, les retraités subissent des hausses permanentes et perdent leur pouvoir d'achat et nous ne voulons pas être un des maillons qui aggravent votre quotidien. Mais pour respecter ces engagements, il faudra sûrement faire des arbitrages et peut être différer ou carrément annuler certains investissements.

Pour l'année 2019, le grand chantier sera la réhabilitation de la station d'épuration et l'extension du réseau d'assainissement collectif.

Du côté intercommunal, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne poursuit sa mise en place. La tâche est immense du fait d'usages et de pratiques très différentes des 3 anciennes communautés. Cette instance génère énormément de réunions mais je reste mobilisé sur ce sujet pour que Fabas soit acteur dans les décisions et les orientations qui y sont prises.

Les employés municipaux et le conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Que 2019 vous apporte à tous, la santé, la paix et le bonheur.  
Bonne lecture,

*Votre Maire  
Jérôme Soursac*



## L'équipe



**De gauche à droite :** Gaëlle LAFARGUE, Christian POZZA (2ème Adjoint), Morgane MAUREL, Sylvie MAZET, François GUILLE (3ème Adjoint), Bernard JULLIE (1er Adjoint), Sébastien ABADIE, Vanessa GROSSEAU, Jérôme SOURSAC (Maire).

**Absents de la photo :** Nicolas VERDIER, Franck VALETTE, Joëlle DE BARALLE, Christophe ESTUBE.

## Le personnel Communal

### Administratif :

Brigitte CAUMARTIN, secrétaire de Mairie

### Espaces verts et travaux d'entretien :

François RADIO, agent technique

Maurice CAPRARO, agent technique

### École, ALAE/ALSH :

Audrey UCAY : directrice ALAE/ALSH

Laetitia DESPAS : animatrice

Mélanie DURIEU : animatrice

Élisabeth CACCLIN : animatrice

Alicia SORIA : animatrice

Estelle DI GREGORIO : animatrice

Corinne MOLINA : ATSEM

Valérie JOUSSEIN : ATSEM

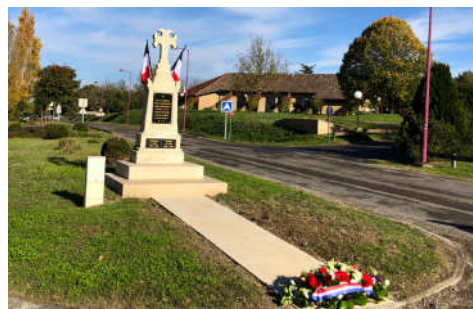
Corinne AMEDEE : agent d'entretien des locaux



## Les travaux communaux

### Un nouvel emplacement pour le monument aux morts

Le monument aux morts, qui était situé au fond d'une place, au centre du bourg, a été déplacé. Il a été installé à l'entrée nord du village, sur le terre-plein qui fait face à la salle des fêtes. Il bénéficiera ainsi d'un stationnement plus aisé, place de la Mairie.



### Aire de jeux

Que les parents se rassurent, la mairie prend soin de leurs enfants, c'est dans ce but que l'aire de jeux a été mise aux normes de sécurité.



### Local poubelles

Des abus ont été constatés, pour y remédier et éviter que ce local ne devienne une décharge et une pollution visuelle, le conseil municipal a décidé de protéger le local afin de le fermer.



### Aménagement d'un local de stockage pour l'ambiance fabassienne

L'ambiance Fabassienne, qui est au coeur de l'animation locale, n'a pas de local attitré et avait des difficultés pour ranger le matériel, la vaisselle, la décoration, les déguisements, les banderoles, etc.... Un local adjacent à celui du local poubelle a été construit et aménagé pour entreposer ces différents objets. Cela va faciliter le travail des bénévoles.



### Illuminations de Noël

La mairie a décidé d'acquérir des illuminations pour la collectivité. Une équipe de conseillers s'est chargée de choisir des décorations lumineuses en LED pour venir illuminer notre commune pour les fêtes de Noël et de fin d'année ! D'autres illuminations seront ajoutées en fin d'année pour que l'esprit de Noël égaye encore notre village.





## LES PROJETS COMMUNAUX 2019

### LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Nous avons comme projet la réalisation d'un local destiné aux associations de la commune.

Ce local serait composé d'une salle associative commune à tous, attenante à un laboratoire normalisé facilitant toute découpe ou préparation de gibier dans le respect d'une hygiène maximale pour l'association de la chasse (sachant qu'à ce jour ces derniers se réunissent chez un particulier). La salle commune servira aux réunions, aux divers repas de toutes les associations communales.

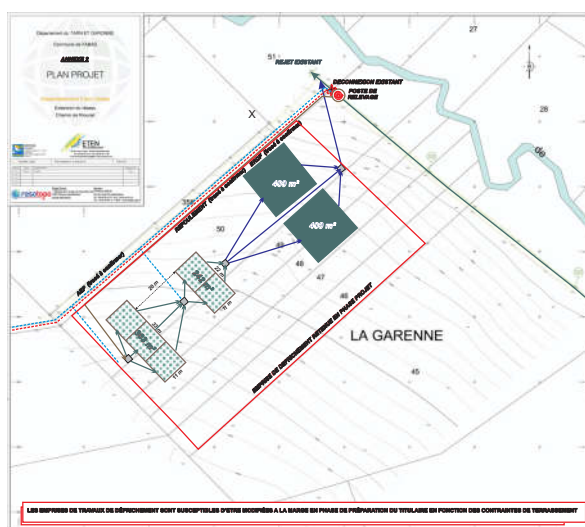
La construction de cet ouvrage pourra être subventionnée à hauteur de 20 à 30 % par le conseil départemental et l'état. Le dossier de subvention est en cours d'élaboration. Nous avons retenu le principe de la construction associative pour limiter les coûts. Prochainement, nous rencontrerons chaque président des associations, ces concertations nous permettront d'affiner le projet et quantifier la participation de chaque association, tant au niveau de leur présence active que financière et matérielle.

### LA STATION D'ÉPURATION

Les travaux de la nouvelle station d'épuration devraient commencer en tout début d'année. Quatre entreprises avaient déposé leur candidature, c'est la société ITREN de Verdun sur Garonne qui a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 289 999 euros.

Le financement de la nouvelle station d'épuration sera subventionné à hauteur de 70% par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE.

L'ancienne station d'épuration sera détruite et dépolluée, il y sera ensuite créé sur cet emplacement une zone enherbée.



### EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Une nouvelle station d'épuration nous amène en tout logique à étendre notre réseau d'assainissement, nous avons donc sollicité des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre, notre choix s'est porté sur l'entreprise OULES.

Le montant des travaux s'élève à 129 948 euros pour la tranche ferme (chemin du Riounet) et 154 179 euros pour la tranche optionnelle (secteur Claux de Roux).

Un dossier de subvention a été déposé auprès du conseil départemental (l'agence de l'eau Adour Garonne ne finançant plus les réseaux).

Les travaux commenceront en avril 2019.

### ÉTUDE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après analyse des éventuelles subventions, compte tenu de son emplacement, nous avons décidé de mettre à l'étude un éclairage public Chemin du Riounet. En effet, ce quartier se développant et accueillant aujourd'hui de nombreux habitants de la commune, il nous semblait important de mettre en place cet éclairage pour le confort de tous.



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



En novembre 2015, la Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier (12 communes : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier) prescrivait l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Avec l'application de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), la Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier a été dissoute en décembre 2016 et c'est désormais la nouvelle Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE qui est compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Elle poursuit donc l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagé pour les 12 communes de l'ancienne Communauté de communes, dans les mêmes objectifs et délais.

### Dessiner le territoire de demain

Bénéficiant d'une situation géographique favorable (à mi-distance entre Montauban et Toulouse), il est essentiel aujourd'hui de gérer l'attractivité de ce territoire en maîtrisant l'accueil des nouveaux habitants. Mais également l'accueil des activités et services induits, tout en préservant notre agriculture et notre environnement.

Pour construire le territoire de demain, il faut donc un cadre clair et des actes forts. Tel est le sens de l'élaboration du PLUi de ces 12 communes qui fixera collectivement les règles du jeu en matière d'urbanisme.

Le PLU Intercommunal a donc pour objectif d'organiser l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en tenant compte des besoins des habitants et futurs habitants, mais aussi des contraintes techniques, environnementales et physiques. Il s'agit d'un véritable projet de territoire qui dépasse les limites des territoires communaux, tout en prenant en compte les particularités de chaque commune.

### Expliquer et répondre aux interrogations

Tout au long de l'élaboration de ce PLUi 12 communes, la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE a organisé de nombreux moments d'échanges avec les habitants afin de répondre à l'ensemble de leurs interrogations :

- 5 réunions publiques (Campsas/Labastide-Saint-Pierre/Dieupentale/Grisolles)
- 12 permanences dans chacune des communes concernées, et 2 permanences au siège de la Communauté de communes
- Des cahiers de concertation mis à la disposition dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes.

### Les prochaines échéances du PLUi 12

En Février 2019, le Conseil communautaire va tirer le bilan de cette concertation et arrêtera le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de ces douze communes. Ensuite, ce projet de PLUi sera transmis pour avis aux différents services, avant d'être soumis à une enquête publique prévue à la fin du 1er semestre 2019.

En début d'année 2020, le PLUi sera exécutoire et se substituera aux douze documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

### Vers un PLUiH à 25 communes

Parallèlement à la finalisation du PLUi à 12 communes, la Communauté de communes a prescrit en septembre dernier, un PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle des 25 communes du territoire. L'étude a été lancée récemment et sera échelonnée sur plusieurs années. Tout comme pour le PLUi 12, la population sera invitée à chaque temps fort de la démarche et sera informée de l'avancée de la procédure.





## Cérémonie des voeux 2019



Le dimanche 13 janvier 2019 à midi, la Municipalité avait convié l'ensemble des Fabasiennes et Fabasiens à la traditionnelle cérémonie des voeux. Une centaine de personnes a répondu présent.

Mr le Maire Jérôme Soursac a ouvert la séance par un discours. Il a rappelé à tous que la gestion d'un budget dans un village comme le nôtre nécessite une constante vigilance, les charges de fonctionnement augmentant avec les diverses réglementations, limitant de ce fait les investissements possibles. Il a ensuite évoqué les réalisations 2018 et celles à venir sur 2019 (voir articles dédiés dans ce journal). Il a également adressé ses félicitations à l'équipe d'animation du centre de loisirs qui s'active au quotidien pour assurer le dynamisme de la structure, et les

résultats parlent, puisque la fréquentation du centre est en nette hausse. Pour terminer, les membres des associations ont été remerciés pour leur engagement à faire vivre et bouger la commune.

A l'issue de ce discours, Mme Sylvia Pinel, députée et conseillère régionale d'Occitanie, mais avant tout Fabasienne, a pris la parole quelques minutes, s'inscrivant complètement dans les propos précédemment formulés par notre Maire.

Puis ce fût le moment de l'apéritif et du buffet, composé de produits locaux exclusivement.

Tout le monde a apprécié de passer ces quelques heures sous le signe de la convivialité et des échanges.

## Cérémonie du 11 Novembre

*« Mes chers concitoyens, Mesdames, Messieurs, chers amis,*

*Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le 100ème anniversaire de l'Armistice qui a marqué le 11 Novembre 1918, la fin de la Première Guerre mondiale.*

*Le 11 novembre 1918, la France et l'Allemagne signent l'armistice. Il est 5h15.*

*Mais les hostilités ne cessent pas immédiatement, car l'état-major français décide d'attendre symboliquement onze heures, en ce onzième jour du 11ème mois, pour faire taire la fureur des combats. À 10h50, soit 10 minutes avant la fin des hostilités, le soldat de première classe Augustin Trébuchon tombe au combat à Vrigne-Meuse dans les Ardennes d'une balle en pleine tête.*

*Trébuchon, 40ans, dernier poilu tué sur le front occidental. Mais comme les autres combattants de cette «der des ders», il fut déclaré mort le 10 novembre, et non le 11.*

*«Comme si les autorités militaires avaient choisi d'effacer des mémoires les derniers morts».*

*Les allemands savaient déjà depuis l'été 1918 qu'ils allaient perdre la guerre car la France et ses alliés ne cessaient de gagner du terrain. Le gouvernement allemand, poussé par l'état-major, demande l'armistice. Ils estiment qu'il est préférable de le négocier tant qu'il reste des troupes allemandes sur le sol français. Cela permet à l'état-major de se cacher derrière les politiques et éviter d'arriver jusqu'à la capitulation. Cela permettra aux militaires allemands d'accuser les civils de les avoir trahis et d'avoir causé la défaite. C'est le début de l'idée d'ennemi de l'intérieur. Ce thème sera d'ailleurs repris et exploité par Adolf Hitler. Nous connaissons malheureusement la suite...*

*Pour la France un simple chiffre : 27% des hommes entre 18 et 27 ans sont morts. Peu de familles françaises ont été épargnées par ces quatre années de guerre.*

*Nous sommes la dernière génération à avoir entendu le récit de cette guerre par ceux qui l'on faite. Que signifiera-t-elle dans 50 ans ? Il faut s'interroger clairement et sans tabou sur la valeur, l'utilité, la symbolique de ce jour sans école pour les enfants, de ce jour férié pour les adultes.*



## Cérémonie du 11 Novembre

*La réponse est assez simple, pour ma part : montrer ce que des citoyens ont pu faire pour conserver leurs institutions, leurs coutumes, leurs lois. Montrer que pour cela, des millions de gens sont allés au bout de leur souffrance, au bout de leur courage, au bout de leur sacrifice.*

*Commémorer, c'est faire de l'éducation civique, de la pédagogie citoyenne. L'histoire d'un pays, c'est le ciment de son unité et la guerre de 14-18 est l'instant le plus fort de l'unité d'un peuple. C'est pour que nos enfants ne soient pas infirmes de leur passé. À l'heure où des esprits mal inspirés restreignent l'enseignement de l'Histoire à l'école, nous devons, à fortiori, continuer de rendre hommage à nos morts. Les générations de demain doivent savoir qu'il fut un temps où des Français se battaient pour ne pas tomber sous le joug d'une puissance étrangère, pour rester libres de leur destin, tout simplement ! Qu'importe que ces Français soient les ancêtres ou non de ces futures générations, ils demeurent le lien vertical qui nous relie à la mère patrie, à notre mémoire commune.*

*Dans notre belle devise nationale, il y a le mot «fraternité», et pour être frères, il faut au moins un père ou une mère commune. Cette mère commune, c'est la France, et peu importe qu'elle soit une mère de sang ou une mère adoptive, elle est celle qui nous unit par le cœur et par l'esprit, par l'attachement charnel à notre terre et par la volonté d'être fidèles à nos valeurs. L'Histoire n'est pas qu'une discipline scolaire, elle n'est pas non plus qu'une opinion, elle est surtout la mémoire d'un peuple. Et un peuple sans mémoire se laisse guider comme un enfant sans repère ni expérience. Alors, plus que jamais, restons attachés à notre Histoire, apprenons là et soyons-en fiers. Continuons d'honorer nos morts parce qu'ils ont, par le sacrifice de leur vie, un droit sur la nôtre.*

*La première Guerre mondiale, c'est l'histoire d'une des plus grandes souffrances humaines.*

*Et c'est au nom de l'homme, de tous les hommes, qu'il s'agit, par simple amour de la vie, d'en garder la mémoire. Et tous les ans, un jour n'est pas de trop pour faire vivre un souvenir comme celui-là.*

*Gloire à jamais au Poilu de la Grande Guerre, qui a sauvé la France. Que son exemple soit toujours présent à l'esprit de ses descendants. Que, comme lui, ils détestent la guerre, le plus atroce des fléaux. Mais, comme lui, qu'ils soient prêts à sacrifier leur vie pour leur pays.*

*Ce sera le meilleur moyen d'écarter la guerre, hélas toujours possible.*

*Je vais maintenant nommer les Fabasiens tombés au combat et vous enchainerez après chaque nom par :*

*« mort pour la France »*

*Felix St SERNIN*

*J-Marie BENDEGES*

*Camille LAVAL*

*J-Marie FRAYSSE*

*Antoine BEDEL*

*André BENDEGES*

*Arnaud MURAT*

*Vive la liberté, vive la paix. »*

**Discours de Jérôme Soursac,  
Maire de Fabas,  
Dimanche 11 novembre 2018**

Cérémonie du 11 Novembre  
Discours du Maire



Cérémonie du 11 Novembre  
Nouvel emplacement du monument aux morts



## Rentrée 2018

### L'école du grand chêne

L'école comporte trois classes soit 81 élèves répartis de la petite section au cp.

#### • Classe des élèves de petite section / moyenne section

Mme Kagan Laure et Mme Bonneville Laetitia (le vendredi) ont en charge cette classe de 19 élèves de petite section et de 8 élèves de moyenne section. Elles sont accompagnées par Mme Molina Corinne (atsem).



#### • Classe des élèves de petite section / grande section

Mme Courbières Virginie (directrice) accueille dans sa classe 15 élèves de moyenne section et 12 élèves de grande section. Mme Joussein Valérie l'accompagne en tant qu'atsem.



#### • Classe des élèves de cp/ce1

Mme Gourcy Muriel est l'enseignante de cette classe composée de 21 élèves de cp et de 6 élèves de grande section.



Deux nouvelles atsems ont été accueillies au sein de l'équipe : Mme Joussein Valérie et Mme Molina Corinne.

Elles ont réussi à s'adapter rapidement au fonctionnement de l'école et à s'intégrer à l'équipe d'enseignantes. Les élèves, de leur côté, apprécient leur

bienveillance et leur bonne humeur !

Les enseignantes, quant à elles, sont ravies de cette nouvelle collaboration, instaurant ainsi un bon climat de travail et un bon esprit d'équipe.



De gauche à droite : Corinne Molina (atsem), Muriel Gourcy (enseignante), Virginie Courbières (directrice), Laure Kagan (enseignante), Valérie Joussein (atsem).

### Les manifestations de l'année

• **Séance de cinéma** le 14 décembre les élèves ont eu la joie de se rendre au cinéma de Fronton pour assister à la projection du dessin animé « Le Grinch ». Cette sortie a été offerte par la mairie de Fabas.



• **Loto des élèves** : lundi 17 janvier

• **Carnaval des écoles** : cette année le carnaval aura lieu à Canals.

• **Spectacle de fin d'année en juin**. Les élèves présenteront un spectacle sur le thème de l'Espagne. Olé !

Moment de convivialité et de rencontre entre les familles et les enseignantes. Cette soirée sera clôturée comme chaque année par un repas préparé par un traiteur.

**Les enseignantes et les atsems souhaitent à tous les élèves d'être heureux dans leur école !**



## Centre de Loisirs

### Une année riche en loisirs à Cap's Découverte

Le centre de loisirs crée des situations de vivre ensemble et permet de donner des clés pour un apprentissage serein de la socialisation. Les enfants y font aussi l'expérience concrète des richesses et des contraintes de la vie en collectivité. Ils sont véritablement acteurs de leur participation et de leur autonomie.

Au sein de Cap's Découverte, les enfants bénéficient de programmes pensés selon leur tranche d'âge et leurs centres d'intérêt grâce à l'implication d'une équipe dynamique, souriante, créative, à l'écoute et patiente.



L'année 2018 a été une année riche en activités manuelles, sportives, découverte de grands jeux, sorties diverses (Walibi, Tohubohu, Animaparc, laser game, cinéma, abbaye de Belleperche, concert, théâtre, spectacle, visite de la caserne des pompiers,...), initiation en tout genre (équitation, boxe, pêche, astronomie lors d'une nuit au centre,...), mini séjour au camping de St Sardos avec tyrolienne, piscine, waterball et veillées, atelier massage entre enfants, et pleins d'autres activités sous le signe de l'enrichissement et du respect.



Un double constat a été fait pour cette année 2018 : les enfants sont enchantés des activités qui leur sont proposées et les inscriptions autant en ALAE qu'en ALSH sont en nette augmentation...

L'année 2019 s'annonce toute aussi riche en activités et en sorties. Nous commençons l'année avec une sortie à la patinoire de Blagnac et au théâtre de la Violette à Toulouse. Les animatrices ne manquent pas d'idées, rendez-vous aux vacances pour en profiter !!

Nous sommes toujours ouverts aux partenariats en tout genre (AFM, Comité des fêtes de Fabas, association des parents d'élèves, écoles,...).

Des ateliers massages entre enfants sont proposés tous les jeudis midis par petit groupe, avec Elisabeth GIL, intervenante. Les activités de la pause méridienne et du soir sont renouvelées à chaque période allant de vacances à vacances.

L'équipe qui est présente pour vous accueillir avec vos enfants se compose de : Audrey UCAY directrice ALAE/ALSH ; Laetitia DESPAS, Mélanie DURIU, Elisabeth CACCLIN, Alicia SORIA, Estelle DI GREGORIO animatrices ; Corinne MOLINA et Valérie JOUSSEIN, ATSEM; Corinne AMEDEC agent d'entretien des locaux. A ce jour l'équipe est presque au complet, Anita notre cantinière est partie vers d'autres horizons. Bonne continuation et merci pour tes petits plats !! Nous attendons avec impatience la personne qui viendra la remplacer...

L'ALAE fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50, de 12h à 13h30 et de 16h à 18h30, et les mercredis de 7h30 à 8h45 et de 11h45 à 18h30.

L'ALSH fonctionne durant toutes les vacances de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Pour les fermetures de cette année, elles ne sont pas encore connues (trois semaines en été et une ou deux à Noël).

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 05.63.27.64.47 ou par mail à [capsdecouverte@netcourrier.com](mailto:capsdecouverte@netcourrier.com)





## AAAPMF82



Tout d'abord l'association des accueillants familiaux du Tarn et Garonne vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'association AAAPMF82 s'adresse à des personnes qui souhaitent avoir une activité salariée à domicile.

L'accueil familial consiste à accueillir à son domicile des personnes âgées ou des adultes handicapés qui préfèrent vivre dans un milieu familial que dans des structures spécialisées. Cette activité est rémunérée selon l'état de dépendance de la personne que vous recevez.

L'association est implantée sur tout le département du Tarn et Garonne.

Sur Fabas même, il y a 3 familles d'accueil. :

Mme BENGOUA, Mme HOARAU et Mme CONTE.

Sous le contrôle du Conseil Départemental qui délivre les agréments vous pouvez accueillir jusqu'à 3 personnes.

Les demandes de placement en famille d'accueil sont en perpétuelle augmentation.

Comme tous les services à la personne et par le manque de place en structure, l'accueil familial est appelé à se développer.

L'association reste à votre entière disposition pour toutes demandes de renseignements.

N'hésitez pas à contacter les accueillantes implantées sur votre commune.

M. Philippe ROUSSELIN,  
Président de l'Association.

#### Contacts :

Association AAAPMF82

68 chemin de la Garenne - 82170 Fabas

Tél. : 06 62 31 91 84 - E-mail : aaapmf82@gmail.com

## ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

L'ACCA de FABAS, créée le 27 Janvier 1971, est une des plus anciennes associations de la commune.

Une ACCA est avant tout une « association loi 1901 » constituée sur une commune mais qui, à la différence de l'association de chasse classique, connaît une procédure d'institution particulière encadrée par le Code de l'Environnement dont les statuts et règlements intérieurs comportent des dispositions obligatoires.

A l'issue de cette procédure, l'association reçoit un agrément préfectoral.

Son but est de favoriser une chasse dite populaire accessible aux chasseurs peu argentés et d'assurer une meilleure organisation de la chasse dans le respect de l'équilibre « agro-sylvo-cygénétique ».

#### Composition du bureau, suite à l'Assemblée Générale du 16 avril 2018

Président : Claude BONNET

Vice-président : Michel COSTES

Secrétaire : Yvan AZALBERT

Secrétaire adjoint : Jean PESLAY

Trésorier : Jérôme SOURSAC

Trésorier adjoint : Julien DUCHE

Membres du CA : Patrick BIANCOLIN,

Guy FERRERO, Etienne REY

Garde-chasse particulier de l'ACCA :

Jean-Baptiste SANCHIS

#### Contacts :

Claude BONNET - Téléphone : 06 82 25 16 67

Michel COSTES - Téléphone 06 73 00 81 32

#### Informations

**Tarif adhésion :** 75€/an pour les Fabasiens; 150€/an pour les extérieurs

**Nombre d'adhérents :**

30 chasseurs saison 2018-2019

**Bilan des activités :**

- Assemblée générale avant le 1er juin
- Réalisation du plan de chasse chevreuil imposé par la D.D.T.
- Organisation de battues administratives au renard avec le lieutenant de louveterie suite à des plaintes de particuliers de dégâts sur volailles.
- Achat de 10 miradors pour raison de sécurité lors des battues au gros gibier.



## Ambiance Fabassienne

2018 une année de plus écoulée avec 2 manifestations au programme.

**La traditionnelle fête du mois de juin** sous un soleil écrasant a commencé cette année le vendredi par un marché gourmand. Celui-ci a rassemblé une dizaine de producteurs qui ont ravi les papilles des convives.

Le samedi, le repas moules frites a été très apprécié par les participants, aussi bien la qualité que la quantité fournie.

Les danseuses parées de leurs plumes ont permis de faire digérer par la suite avec leurs danses ensoleillées.



*Le feu de Juju avant et après*

Le dimanche, le concours de pétanque a rassemblé une dizaine d'équipes qui a eu besoin de se désaltérer fréquemment à cause de la forte chaleur. Tout cela dans une très bonne humeur

En Novembre, nous avons changé notre formule pour une nouvelle fête des vendanges.

Nous avons convié deux producteurs locaux, à savoir Château Fayet de Fabas et Château Boujac de Campsas. Le comité avait préparé de copieuses assiettes de charcuterie et fromage qui ont permis d'accompagner la dégustation des vins de nos producteurs.

Le réveillon 2018 n'a pas eu lieu cette année mais sera de retour à la fin 2019 avec les 2 enchanteurs qui avaient ravi le public l'année dernière, alors « save the date » !

Une nouvelle année commence et des festivités à venir avec les manifestations 2019 :

- Fin Juin : Fête de Fabas & marché gourmand
- Novembre : Fête des vendanges
- 31 décembre : Réveillon avec les 2 enchanteurs



*L'équipe de l'ambiance Fabassienne au thème marin*

Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué et nous ont aidé à la préparation et au bon déroulement de toutes ces manifestations.

MERCI également à toutes les personnes du village présentes à nos manifestations, cela nous motive pour continuer à animer la commune, pour que Fabas ne devienne pas un village dortoir.

**Nous lançons de nouveau un appel à toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre. L'équipe a besoin de renfort, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Contacts : Tél. : 07.50.41.73.13**

Facebook :

<https://www.facebook.com/Ambiancefabassienne>

Email :

[comiteambiancefabassienne@gmail.com](mailto:comiteambiancefabassienne@gmail.com)

L'ambiance Fabassienne vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2019



## Le Club des Amandiers

### Le Club des Amandiers Souhaite à tous une excellente année 2019

Au fil des ans, le Club s'étiole mais l'amitié est toujours très forte.

Jeunes retraités n'hésitez pas à nous rejoindre et par votre dynamisme, nous insuffler un air nouveau.

L'Assemblée Générale du 7 avril a réuni la presque totalité des adhérents. Merci à eux pour leur fidélité.

Le 19 mai nous nous sommes retrouvés à l'Auberge des Glycines pour partager un amical repas. Tous apprécient la cuisine et la proximité du lieu.

En juin, quelques adhérents se sont joints au club de Campsas pour un voyage d'une journée, car notre Club n'est plus suffisant pour remplir un car.

La journée du 25 novembre a été une réussite. 43 personnes étaient présentes.

Le repas était confié à Mr Jean-Pierre Lavaille, qui comme toujours, nous a régalié.

L'Orchestre MADISON a ravi les convives. C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli quelques personnes extérieures au Club et qui auraient bien aimé profiter un peu plus longtemps de la piste de danse.

Nous remercions Mr le Maire et le personnel de la mairie qui nous ont aidés à réaliser cette journée.

En espérant faire toujours mieux pour cette nouvelle année qui démarre, nous vous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur et santé à tous.

*Le bureau*

## Les Parpalhols



L'association des Parpalhols souhaite à tous une excellente année 2019.

En octobre 2018, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Aurélie Halm
- Trésorière : Géraldine Fayet
- Secrétaire : Sandra Moser

L'année dernière, grâce au dévouement des bénévoles et à la mobilisation des parents lors des manifestations comme la vente de crêpes, de boules

de Noël, le loto, la vente de madeleines Bijou, la vente des plants potagers, l'APE a permis de reverser 1300€ à chaque école ainsi que 500€ au CLAE.

### Une nouvelle année commence, voici quelques dates à retenir :

- Samedi 9 février :  
Loto à la salle des fêtes de Fabas
- Mars 2019 : Vente de Madeleines Bijou
- Mai 2019 : Vente de plants potagers
- Juin 2019 : Kermesse des écoles

## Vive la vie



Implantée depuis 2007 à Fabas, l'association vive la vie propose des ateliers avec la méthode Montessori à travers ses différentes activités pour enfants et adultes.

### POUR LES ENFANTS

Durant cette année, pendant les vacances scolaires, les enfants ont pu manipuler le matériel lors des ateliers sensoriels pour qu'apprendre reste un plaisir !



### POUR LES ADULTES

Sur un cycle de cinq samedis, ou sur une semaine, les adultes se forment à la pédagogie Montessori :

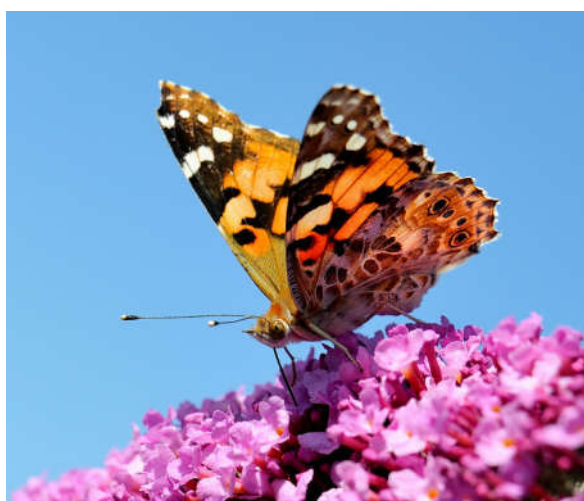
- Le cycle niveau 1 : « Petite enfance »
- Le cycle niveau 2 : « Les quatre opérations »
- Le cycle niveau 3 : « Le français »

Ces formations (éligibles au fonds de formation) sont ouvertes à tous les adultes, parents et professionnels : enseignants, assistantes maternelles, animateurs, désirant s'enrichir d'une nouvelle pédagogie. Des formations et conférences sur mesure à vos besoins peuvent être créées.

Cette année des conférences ont été données dans différentes écoles et organismes : RAM, maison de la petite enfance... sur l'accompagnement à l'éducation.

### Belle et joyeuse année 2019 à vous tous

Jacques Tellier, Éducateur et formateur Montessori diplômé. [www.vive-la-vie-montessori.fr](http://www.vive-la-vie-montessori.fr)





## Communauté de Communes Grand Sud Tarn Et Garonne



### NOS COMPETENCES A VOTRE SERVICE !

Territoire d'articulation entre la métropole Toulousaine et l'agglomération Montalbanaise, la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE a poursuivi sa mutation en 2018 pour renforcer son attractivité et développer davantage de services publics à la population.

L'année 2018 a été une année de transition pour la Communauté de communes.

En effet, les élus se sont penchés sur le devenir des compétences dont l'exercice était territorialisé, depuis la fusion.

En effet, au cours de cette période, les compétences mises en place par les trois anciennes Communautés de communes continuaient de s'exercer sur leurs territoires respectifs.

La territorialisation de ces compétences n'ayant pas vocation à perdurer, les élus ont donc récemment décidé quelles compétences seraient exercées sur l'intégralité du territoire ou restituées aux communes.

La prochaine étape consistera à mettre en place un projet de territoire afin d'établir de quelle manière ces compétences seront organisées sur l'ensemble du territoire.

Voici les compétences de GRAND SUD TARN & GARONNE au 1er janvier 2019



## Mêmo Tri

**Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :**

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.  
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**  
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.**

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?  
05 63 64 49 80 - [www.grandsud82.fr](http://www.grandsud82.fr)

#SUIVEZMOI  
SUR COMPTESRESEAUX



CITEO



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?  
05 63 64 49 80 - [www.grandsud82.fr](http://www.grandsud82.fr)

#SUIVEZMOI  
SUR COMPTESRESEAUX



CITEO



**Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !**



#SUIVEZMOI  
SUR COMPTESRESEAUX



## Règles de Vie du Village

### ANIMAUX DOMESTIQUES Cas de divagations

Des cas de divagation de chiens perdurent. Le code rural précise dans son article L211-23, la notion de divagation : « Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. » La divagation d'animaux sur la commune ne se limite pas seulement aux chiens. Quel que soit l'animal, les propriétaires s'exposent à une verbalisation. De plus, les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations et ceci de jour comme de nuit. Un chien qui aboie à longueur de journée est un trouble anormal au bon voisinage.

### TRAVAUX ET TONTE – Horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 14h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 15)

### USAGE DU FEU & PREVENTION DES INCENDIES

L'arrêté préfectoral n°06-982 du 11 mai 2006 rappelle la réglementation à respecter en matière de prévention des incendies :

- **Les travaux agricoles** : de nombreux départs de feu peuvent être liés à l'usage de machines agricoles. Ces dernières par choc ou projection génèrent des étincelles pouvant enflammer une végétation devenue très sèche. Il convient donc d'éviter leur usage aux heures les plus chaudes de la journée ou en cas de vents significatifs.
- **L'usage du feu par les particuliers** : il est défendu aux propriétaires et à leurs ayants-droits de porter ou d'allumer du feu, notamment sous les formes suivantes : écobuage, brûlage de chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place et incinération de végétaux coupés, dans les zones vulnérables au risque incendie.
- **Les activités et travaux sur les chantiers, ateliers ou en usine** : l'utilisation de machines-outils, type disqueuse, poste à souder, chalumeau ou tout dispositif pouvant générer un départ de feu est à proscrire au contact direct de matière végétale ou inflammable.

### DESHERBAGE DES FOSSES

#### Nouvelle Réglementation

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public communal (voiries, trottoirs, fossés, espaces verts...), tous doivent désormais être entretenus sans pesticide (fongicide, désherbant, insecticide...), que ce soit par les services municipaux et départementaux, les professionnels et même les particuliers. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes, jusqu'à 75 000 € d'amende, et à deux ans de prison. (Art. L 261-6 et L 432-2 du Code de l'Environnement). Par ailleurs, si les rives de fossés s'affaissent suite à un désherbage, le curage du fossé et la remise en état des rives sera à la charge du riverain responsable du désherbage. L'interdiction de l'utilisation de pesticides par les particuliers, dans les jardins, a été instaurée depuis 1er janvier 2019

### TAPAGE NOCTURNE

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3ème classe (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 18).

### DEPOTS SAUVAGES

Le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2ème classe.

Le dépôt illicite d'ordures expose son auteur au paiement d'une amende de 38 €. (Article R632-1 du Code Pénal)

## Démarches Administratives

### INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

#### Qui est concerné ?

Les personnes qui :

- Ont 18 ans cette année,
- Viennent d'emménager à Fabas depuis le 1er janvier de cette année ou qui ont déménagé au sein de la commune.

#### Démarche :

Pour vous inscrire sur les listes électorales de Fabas, deux possibilités :

- Rendez-vous à la mairie avec les pièces exigées,
- Envoyez par courrier à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

#### Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription : disponible en mairie ou à télécharger (CERFA N° 12669\*01),
- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## Démarches Administratives

### RECENSEMENT MILITAIRE (ou citoyen)

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

**Démarche** : Auprès de la Mairie

**Documents à fournir** :

- Pièce d'identité, • Livret de famille.

### DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 7 Mars 2017, seules les Mairies possédant un dispositif de recueil des empreintes digitales peuvent instruire les demandes, puis délivrer les Cartes Nationales d'Identité. Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle Mairie équipée de ce dispositif et non plus dans sa commune de résidence. Les Cartes Nationales d'Identité sont valables 15 ans et sont gratuites à l'exception des pertes et des vols.

**Démarche** : Vous pouvez vous adresser à l'une des 14 communes du Tarn Et Garonne de votre choix, équipée du dudit dispositif (Beaumont de Lomagne, Caussade, Labastide Saint-Pierre, Lauzerte, Montauban, Nègrepelisse, Valence d'Agen, Castelsarrasin, Grisolles, Lafrançaise, Moissac, Montech, Saint-Antonin Noble Val, Verdun Sur Garonne). La plus proche pour les Fabasiens est la Mairie de Grisolles ou de Labastide Saint-Pierre.

- Les demandes de Carte Nationale d'Identité se feront sur rendez-vous au même titre que les passeports.
- Les Cartes Nationales d'Identité seront à retirer auprès de la Mairie où l'usager aura déposé son dossier. Afin de simplifier les démarches, il est impératif d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

### DEMANDE DE PASSEPORTS BIOMETRIQUES

La validité d'un passeport est de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures. Les demandes de passeports biométriques s'effectuent dans les Mairies dotées d'une station biométrique. La plus proche pour les Fabasiens est la Mairie de Grisolles. Afin de simplifier les démarches, il est impératif d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

### AUTORISATIONS SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 Janvier 2017, tout mineur voyageant à l'étranger, sans être accompagné d'un responsable légal, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- La photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie du territoire,
- Le formulaire original de sortie du territoire complété et signé par le responsable légal.

Le document peut être téléchargé sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

### AUTORISATIONS D'URBANISME

Seules les constructions de moins de 5m2 et les travaux sur une construction existante qui ne créent pas de surface de plancher et ne modifient pas les façades ne nécessitent pas de formalité. Pour les autres travaux, vous devez établir une déclaration préalable ou un permis de construire.

## Numéros Utiles

### MAIRIE

Tél. : 05.63.67.30.57 ou 09.61.05.26.61

Email : [mairie-fabas@info82.com](mailto:mairie-fabas@info82.com)

Notre secrétaire de mairie,

Brigitte CAUMARTIN, vous accueille :

- Le Mardi de 9h à 12h,
- Le Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
- Le Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

### ÉCOLE - CENTRE DE LOISIRS

Ecole de Fabas : 05.63.67.34.77

Ecole de Canals : 05.63.64.13.55

ALAE-ALSH de Fabas/Canals : 05.63.27.64.47

### ASSOCIATIONS

- AAAPMF 82 : 06.62.31.91.84 (Mr Philippe Rousselin)
- ACCA : 06.82.25.16.67 (Mr Claude Bonnet)
- Ambiance Fabassienne : 07.50.41.73.13 (Mr Eliott Luc)
- Club des Amandiers : 05.63.02.86.85 (Mme Yvette Poirier)
- Les Parpahols : 06.61.52.58.62 (Auréli HALM)
- Vive la vie : 05.63.02.62.45 (Mr Jacques Tellier)

### URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- Numéro d'urgence par SMS pour les Sourds et malentendants : 114
- Sans-abris : 115
- Allô enfance en danger : 119
- Enfants disparus : 116.000
- Centre de secours de Montauban : 05.63.91.65.10
- Gendarmerie de Grisolles : 05.63.27.04.30
- Trouver une pharmacie de garde : 3237
- Trouver un médecin de garde : 3966
- Hôpital de Montauban : 05.63.92.82.82
- Centre antipoison : 05.61.77.74.47
- Dépannage électricité (ERDF) : 09.72.67.50.82
- Dépannage gaz (GRDF) : 0800.47.33.33
- Urgence vétérinaire (Montauban) : 05.63.63.38.81
- SPA du Ramier (Montauban) : 05.63.20.80.32





## REMERCIEMENTS

Pour avoir participé à l'élaboration de ce bulletin municipal, nous tenons à remercier :

Mme Brigitte CAUMARTIN, secrétaire de Mairie,  
Mme Virginie COURBIERES, pour l'école de Fabas,  
Mme Géraldine FAYET, pour Les Parpalhols,  
Mme Yvette POIRIER, pour le Club des Amandiers,  
Mme Audrey UCAY, pour le Centre de loisirs,  
Mr Claude BONNET, pour l'ACCA,  
Mr Eliott LUC, pour l'Ambiance Fabassienne,  
Mr Philippe ROUSSELIN, pour l'AAAPMF82,  
Mr Jacques TELLIER, pour Vive la Vie,  
Les membres de la Commission Communication,  
L'ensemble du Conseil Municipal,  
La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.  
Un grand merci à tous !

Tout au long de l'année, vous pouvez consulter l'actualité de la commune de Fabas  
sur notre site / internet : <http://www.fabas82.fr/>